



Commune
d'ALSTING

📍 Place de la Mairie - 57515 ALSTING

☎ 03 87 99 15 20

☎ 03 87 99 21 85

✉ contact@alsting.fr

ARRETE MUNICIPAL

n°24 2025

portant réglementation de la circulation routière

Le Maire de la commune d'ALSTING

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions;

VU le Code de la Route et notamment l'article R 225-1;

VU l'instruction interministérielle du 7 juin 1977 sur la signalisation routière;

VU le Code des Communes et notamment ses articles L 131-2 à L 131-3 et R 131-1 à R 131-3;

VU la demande de la société Raval Est 17 Rue des Mésanges zone Mégazone de Moselle Est 57450 HENRIVILLE pour la pose d'un échafaudage au droit de la maison d'habitation 17 rue de Simbach à Alsting ;

CONSIDÉRANT que les travaux auront lieu du 7 au 21 juillet 2025;

CONSIDÉRANT que les conditions de circulation seront dégradées et afin d'assurer la sécurité des usagers ainsi que celle du personnel de la société Raval'Est dans la rue des Cerises ;

ARRETE :

Article 1^{er} – Dans le cadre des travaux de ravalement de façade au 17 rue de Simbach, un empiètement sur chaussée rue des Cerises sera effectué du 7 au 21 juillet 2025.

Article 2 - la circulation dans la rue des Cerises par la rue de Simbach sera interdite, une déviation sera mise en place par la rue Bellevue.
La signalisation d'interdiction et de déviation seront assurées par la société Raval'Est.

Article 3 - Cette réglementation sera matérialisée par un panneau de signalisation réglementaire.

Article 4 : l'affichage du présent arrêté au droit et lieu concerné, sera réalisé par la société Raval'Est.

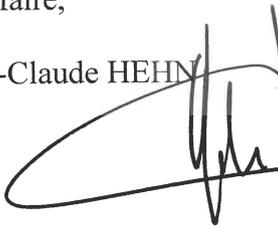
Article 5 - Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- M. le Sous-Préfet de Forbach
- La Brigade de Gendarmerie de Behren-lès-Forbach
- SDIS de Behren-les Forbach

Alsting, le 7 juillet 2025

Le Maire,

Jean-Claude HEHN



The seal is circular with the text "MAIRIE D'ALSTING" around the top and "57515" at the bottom. The center features a coat of arms with a figure holding a staff and a banner.